

DELIBERATION CA052-2014

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers

Vu les convocations envoy es aux membres du conseil d'administration le 12 septembre 2014.

■ **Objet de la d lib ration** Motion « Sciences en marche »

Le conseil d'administration r uni le 26 septembre 2014 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

La motion "Sciences en marche" a  t  pr sent e aux membres du Conseil d'Administration.

Cette motion a  t  adopt e   l'unanimit  avec 21 voix pour.

Fait   Angers, 6 octobre 2014

Jean-Paul SAINT-ANDR 
Pr sident de l'Universit  d'Angers

*Pour le pr sident
Et par d l gation
Le Directeur g n ral des services*



La pr sente d lib ration est imm diatement ex cutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **9 octobre 2014**

Angers

Motion du Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg
en soutien à « Sciences en marche »

(Le 16 septembre 2014)

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg réuni le 16 septembre 2014, apporte son soutien à l'action nationale « Sciences en marche ». Après avoir alerté à plusieurs reprises le gouvernement sur l'insuffisance des dotations d'Etat et la situation budgétaire très difficile des universités françaises, les membres du Conseil d'administration approuvent les grandes orientations définies par « Sciences en marche » en vue de sortir de la « crise profonde » que traversent l'Enseignement supérieur et la Recherche (ESR). Ils soulignent ainsi l'urgence qu'il y a à soutenir l'emploi scientifique « à tous les niveaux de l'ESR » et à « renforcer les crédits de base des laboratoires et des universités ». Ils soutiennent les objectifs de « reconnaître le doctorat dans les conventions collectives » et de « faciliter l'emploi des docteurs et la diffusion de la culture scientifique ». Ils partagent enfin le souci de « Sciences en marche » de « convaincre le public » et plus largement tous nos concitoyens que « l'ESR joue un rôle important à la fois dans l'activité économique et dans la réflexion politique de notre pays ». Les actions initiées par « Sciences en marche » nous rappellent avec force que l'Enseignement supérieur et la Recherche doivent être des priorités nationales.

Motion adoptée à l'unanimité

→ CA 26.9.14